

AVIS A LA POPULATION

Réunion d'information préalable à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement dans un contexte transfrontalier

La société Windvision Belgium S.A prévoit d'introduire une demande de permis unique pour :

la construction et l'exploitation de 4 éoliennes et ses annexes (chemin d'accès, aire de montage et pose de câbles électriques), d'une puissance nominale maximale de 4.5 MW, situées le long de la rue de la Marlière sur le territoire communal de Momignies, au lieu-dit : la plaine de « l'Arbre »

Communes impactées au sens du Code de l'Environnement : Momignies (commune d'implantation) et Chimay.

Communes limitrophes françaises : Anor, Baives, Moustier-en-Fagne, Ohain, Trélon et Wallers-en-Fagne.

Conformément aux dispositions relatives au Code de l'Environnement, une réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné est organisée le :

**Le mardi 29 mars 2022 à 19h00
Salle du Centre Culturel, Le KURSAAL
Route de Macon 5
6590 Momignies**

Toute personne intéressée peut participer à cette réunion. En raison des mesures sanitaires et des contingences dans le cadre du COVID-19, l'inscription préalable est requise pour **le vendredi 25 mars 2022** en utilisant le formulaire de contact disponible via www.afp-pro.be/inscription/momignies. Il est également possible de s'inscrire par téléphone au +32 494 48 71 99 (entre 10h et 16h) - **port du masque obligatoire et Covid Safe Ticket demandé**. Dans un souci de communication transparente et afin de permettre à un plus grand nombre de personnes d'être informés du projet, le demandeur a souhaité mettre à disposition l'enregistrement des présentations du maître d'ouvrage et du bureau d'études en charge de l'étude d'incidences sur l'environnement. La présentation sera accessible le mercredi 30 mars 2022 jusqu'à 17h00, via le lien <https://windvision.com/project/momignies>

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre à Windvision de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la réunion d'information, soit jusqu'au 12 avril 2022, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par Windvision, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au **Collège communal de Momignies, Grand Place 1 à 6590 Momignies** en y indiquant **nom et adresse** - emmanuel.servais@momignies.be (copie à **Windvision Belgium, Arnould Nobelstraat 42, 3ème étage 3000 Leuven**)

Des informations peuvent être obtenues auprès de Madame Pagnanini Bérengère - berengere.pagnanini@windvision.com

Le demandeur se réserve le droit d'adapter les modalités pratiques d'organisation de la réunion en fonction de l'évolution sanitaire Covid-19 suivant les recommandations/impositions des autorités locales, régionales, provinciales et/ou fédérales.